



Vos élus CFE-CGC Orange ont transmis à la Direction le tableau situé au dos de cette page pour l'alerter sur plusieurs points de vigilance concernant vos conditions de travail.

Ce tableau, fruit de vos observations, met en lumière une dizaine de situations pouvant potentiellement entraîner des problèmes de santé ou de sécurité. Il s'agit notamment de risques liés aux :

- Chutes et blessures
- Collisions
- Stress et fatigue mentale
- Fatigue auditive et hyperacousie
- Stress et irritabilité
- Altercations, violences verbales
- Perte de cohésion et d'identité d'équipe
- Baisse de la collaboration et de la productivité
- Frustration, stress et turnover

Cette alerte concerne actuellement 5300 d'entre vous, et nous anticipons qu'elle s'étendra bientôt à 1500 nouveaux collègues qui rejoindront nos effectifs. Votre sécurité et votre bien-être sont au cœur de nos préoccupations.

Nous avons demandé à la Direction de s'engager concrètement et rapidement en complétant ce tableau avec des solutions claires, des délais et des responsables désignés pour chaque point soulevé.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons la réponse de la Direction et les engagements pris pour améliorer ces situations.



Votre avis compte !

Si vous rencontrez d'autres difficultés ou des problèmes qui ne figurent pas dans ce tableau, n'hésitez surtout pas à nous en faire part. Votre retour d'expérience est précieux pour compléter notre action et agir au plus près de vos besoins.

N'hésitez pas à nous solliciter, nous sommes là pour vous.

Vos Élus.

LA CFE-CGC ORANGE REVENDIQUE

- » Améliorer les conditions de travail en garantissant une bonne qualité de l'air, des espaces de travail adaptés, une acoustique satisfaisante, un éclairage optimal et une meilleure sécurité des personnes



Salariés						Direction		
Dommages	Risques (Expositions aux dommages)	Comment ? Où (lieu)	personnels concernés	Quand, depuis quand, fréquence	Préconisations / Recommandations	Solution	Responsable	Quand
Accidents du travail	Chutes & blessures	Accès par la rue Perrotin au futur parking vélo en sous-sol : Pente à 15 % sur une dizaine de mètres	Les milliers de cyclistes	Quotidien, A venir	La notice sur les Dimensions et caractéristiques de stationnement des vélos dans les constructions de 2022 du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires précise que : la pente peut aller jusqu'à 16 % sur une longueur inférieure ou égale à 4 m.	?	?	?
		Accès par la rue Perrotin au futur parking vélo en sous-sol : Présence d'un ressaut sur la rampe			Cette même notice précise que : le recours à des ressauts doit être exceptionnel. Dans le cas présent, il ne présente aucun intérêt.	?	?	?
		Accès par la rue Perrotin au futur parking vélo en sous-sol : Éclairage de la rampe mesuré à 70 lux en moyenne			Cette même notice précise que : il faut renforcer l'éclairage de la rampe à 150 lux au minimum.	?	?	?
Accidents du travail	Collisions	Circulation au 1 ^{er} sous-sol à proximité du local à vélos	Les milliers de cyclistes et automobilistes	Quotidien, A venir	Cette même notice précise que : en cas de mixité avec la circulation automobile, on veillera à garantir une faible vitesse des véhicules motorisés.	?	?	?
		Sortie par la rue liberté Le miroir d'angle, placé avant la ligne d'arrêt, est inutilisable : il ne permet pas aux automobilistes de voir les vélos circulant sur la piste cyclable lorsqu'ils s'engagent sur la voie.	Automobilistes	Quotidien, Depuis la pose du miroir	L'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (Article 14) et les guides techniques recommandent une distance entre la ligne d'arrêt (ou le point d'où le conducteur observe) et le miroir doit être inférieure à 15 mètres.			
RPS	Stress et fatigue mentale	Espace restauration 1 ^{er} et 2 ^e étage Importante fréquentation : la surface approximative des deux salles à manger est estimée à 1 300 m². En outre, il n'y a qu'un service entre midi et 13h de 1 000 à 1 400 couverts.	Les milliers de salariés déjeunant à la cantine	Quotidien, Phase 3 du projet de densification du site	Plusieurs sources, notamment des bureaux d'études spécialisés, des syndicats professionnels ou des organismes comme le CDG (Centre de Gestion de la fonction publique territoriale) et l'INRS (pour l'aspect prévention), donnent des ratios de surface : Pour un site de 5500 salariés, la surface des salles à manger pourrait facilement être de l'ordre de 1600 m² avec deux services entre 11h30 et 13h30.	?	?	?
	Fatigue auditive et hyperacousie Stress et irritabilité	Espace restauration 1 ^{er} et 2 ^e étage Niveau sonore mesuré à 75 db			L'INRS, dans son guide "Conception des cuisines de restauration collective" (référence ED 6007), recommande de ne pas dépasser les 45 db.	?	?	?
Violences	Altercations, violences verbales	Navettes entre la ligne 13 station chatillon et le site : long temps d'attente et navettes bondées aux heures de pointe.	Les milliers d'usagers		Augmenter la fréquence des navettes	?	?	?
RPS	Perte de cohésion et d'identité d'équipe Baisse de la collaboration et de la productivité Frustration, stress et turnover	Espaces de travail en Flex : Jauge inadaptée aux équipes n'ayant pas ou peu recours au télétravail. Ces équipes se retrouvent scindées.	5 300 salariés sur site		Le cabinet Technologia (saisi à plusieurs reprises par les élus des CSE concernés) a émis, sur ce sujet, de nombreuses recommandations qui n'ont pas été suivies et qu'il serait opportun de prendre en compte.	?	?	?